
États financiers de La Fondation du Grand Montréal

31 décembre 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	3
État de la situation financière.....	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires.....	6-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
La Fondation du Grand Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fondation du Grand Montréal (la « FGM »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la FGM au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la FGM conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la FGM à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la FGM ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la FGM.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la FGM.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la FGM à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la FGM à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 11 avril 2022

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

La Fondation du Grand Montréal
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds
 Exercice terminé le 31 décembre 2021

		2021				2020
Notes	Fonds d'opérations	Fonds de distribution	Fonds de dotation	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Produits						
8						
Apports	217 980	32 296 628	15 225 571	47 740 179	45 869 605	
Revenus de placement réalisés	102 314	19 968 825	—	20 071 139	15 331 696	
Honoraires de gestion	1 779 046	(1 113 089)	—	665 957	632 387	
Honoraires d'administration	1 768 262	(1 198 138)	—	570 124	537 385	
Autres	306 606	367 544	—	674 150	762 769	
	4 174 208	50 321 770	15 225 571	69 721 549	63 133 842	
Charges						
Subventions	—	24 419 050	—	24 419 050	33 336 767	
Administration générale	1 611 339	401	—	1 611 740	1 579 312	
Gestion et garde des placements	1 325 259	—	—	1 325 259	1 083 372	
Engagement dans la communauté	114 339	1 166 197	—	1 280 536	614 723	
Primes d'assurance-vie reçues en dons	—	35 862	—	35 862	35 862	
Affaires publiques et communications	332 168	42 396	—	374 564	394 538	
Développement philanthropique	471 920	—	—	471 920	343 857	
	3 855 025	25 663 906	—	29 518 931	37 388 431	
Excédent des produits sur les charges avant la variation de la juste valeur non réalisée des placements	319 183	24 657 864	15 225 571	40 202 618	25 745 411	
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	17 018	2 461 285	—	2 478 303	3 297 857	
Excédent des produits sur les charges	336 201	27 119 149	15 225 571	42 680 921	29 043 268	
Soldes de fonds au début	1 512 516	76 985 175	168 356 156	246 853 847	217 810 579	
Transfert de la variation de la juste valeur non réalisée des placements du Fonds de dotation	—	(1 993 850)	1 993 850	—	—	
Autres virements	—	1 311 944	(1 311 944)	—	—	
Soldes de fonds à la fin	1 848 717	103 422 418	184 263 633	289 534 768	246 853 847	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fondation du Grand Montréal
État de la situation financière
 au 31 décembre 2021

		2021				2020
Notes	Fonds d'opérations	Fonds de distribution	Fonds de dotation	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Actif						
À court terme						
	Encaisse	10 710 234	1 849 059	3 068 842	15 628 135	4 765 754
	Débiteurs	828 244	—	—	828 244	1 489 450
	Somme à recevoir du Fonds d'opérations	—	4 028 768 *	—	—	—
	Somme à recevoir du Fonds de dotation	—	30 210 257 *	—	—	—
	Intérêts et dividendes courus	—	66 115	—	66 115	62 551
3	Tranche à court terme des placements	25 637	35 773 259	447 658	36 246 554	25 275 308
	Frais payés d'avance	64 745	—	—	64 745	45 560
		11 628 860	71 927 458	3 516 500	52 833 793	31 638 623
3	Placements	1 450 885	31 495 156	210 957 390	243 903 431	218 254 934
		13 079 745	103 422 614	214 473 890	296 737 224	249 893 557
Passif						
À court terme						
	Créditeurs et charges à payer	1 343 542	196	—	1 343 738	2 380 091
	Sommes dues au Fonds d'Investissement de la Fondation du Grand Montréal	5 368 264	—	—	5 368 264	—
	Sommes dues au Fonds de distribution	4 028 768 *	—	30 210 257 *	—	—
6	Apports reportés	490 454	—	—	490 454	659 619
		11 231 028	196	30 210 257	7 202 456	3 039 710
Engagement						
Soldes de fonds						
7	Affectations d'origine externe	—	103 422 418	183 846 184	287 268 602	244 923 882
	Affectations d'origine interne	—	—	417 449	417 449	417 449
	Non grevés d'affectations	1 848 717	—	—	1 848 717	1 512 516
		1 848 717	103 422 418	184 263 633	289 534 768	246 853 847
		13 079 745	103 422 614	214 473 890	296 737 224	249 893 557

* Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne « Total », étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____ , administrateur

 _____ , administrateur

La Fondation du Grand Montréal

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	42 680 921	29 043 268
Ajustements pour :		
Dons en actions	(771 194)	(512 420)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	(2 478 303)	(3 297 857)
	39 431 424	25 232 991
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	661 206	499 216
Intérêts et dividendes courus	(3 564)	5 078
Frais payés d'avance	(19 185)	(16 199)
Créditeurs et charges à payer	(1 036 353)	427 706
Sommes dues au Fonds d'Investissement de la Fondation du Grand Montréal	5 368 264	—
Apports reportés	(169 165)	125 051
	44 232 627	26 273 843
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(58 014 406)	(68 926 877)
Cession de placements	24 644 160	41 882 488
	(33 370 246)	(27 044 389)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	10 862 381	(770 546)
Encaisse au début	4 765 754	5 536 300
Encaisse à la fin	15 628 135	4 765 754

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

La Fondation du Grand Montréal (la « FGM »), constituée le 20 décembre 1999 en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et prorogée le 4 décembre 2012 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, a pour objet de recueillir des dons principalement par voie de legs ou de fonds de dotation afin de promouvoir le développement social, les arts et la culture, l'éducation, la santé et l'environnement. De plus, la FGM peut gérer des fonds qui lui sont confiés à des fins de gestion. La FGM est reconnue comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1^{er} janvier 2021, la FGM a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du *Manuel de CPA Canada* (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (ci-après appelés « modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés »).

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les informations à fournir ou sur les montants comptabilisés dans les états financiers de la FGM au cours de la période considérée.

Comptabilité par fonds

La FGM utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses activités.

a) Fonds d'opérations

Ces fonds correspondent aux fonds disponibles pour les activités courantes de fonctionnement de la FGM.

b) Fonds de distribution

Le Fonds de distribution est un fonds dans lequel la FGM enregistre les dons devant être distribués selon le désir des donateurs, les revenus de placement réalisés appelés à être distribués, les revenus de placement non réalisés afférents aux ressources détenues par le Fonds de distribution, les subventions versées ainsi que les charges qui y sont directement liées.

2. Méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

c) Fonds de dotation

Le Fonds de dotation comprend les éléments mentionnés ci-dessous :

Affectations d'origine externe

Ces affectations regroupent les éléments suivants :

Dotations

Les dotations comprennent les dons qui, selon les spécifications des donateurs, doivent être conservés à perpétuité ou pour une période prédéterminée, généralement pour une période minimale de 10 ans.

Plus-value non réalisée sur les placements

Cette affectation comprend la plus-value non réalisée sur les placements afférents aux dotations qui est présentée dans le Fonds de dotation, jusqu'au moment où cette plus-value sera réalisée.

Affectations d'origine interne

Ces affectations proviennent de virements du Fonds de distribution pour protéger le capital. Ces sommes ne peuvent être utilisées sans le consentement préalable du conseil d'administration de la FGM.

Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'opérations de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du Fonds d'opérations dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports reçus devant être distribués selon le désir des donateurs sont constatés à titre de produits du Fonds de distribution. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre de produits du Fonds de dotation.

Les dons reçus en nature, évalués à la juste valeur établie par un évaluateur indépendant, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Les revenus de placement sont constatés au moment où ils sont gagnés. Ils sont comptabilisés dans les produits du fonds auquel ils se rapportent, à l'exception des revenus de placement afférents aux placements du Fonds de dotation qui sont présentés dans le Fonds de distribution. La tranche non réalisée des revenus de placement afférente aux placements du Fonds de dotation est virée au Fonds de dotation.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la FGM devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la FGM dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont présentées comme produits à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, la FGM comptabilise une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Ventilation des charges

Les charges de rémunération et les contributions de l'employeur sont ventilées au prorata du temps alloué aux activités effectuées par les employés.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés dans les produits et les charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2021

3. Placements

	2021	2020
	\$	\$
197 650,577 parts (175 009,130 parts au 31 décembre 2020) du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal (note 4)	239 725 838	209 374 797
Actions canadiennes	25 376 024	25 964 280
Actions américaines	317 484	3 178 732
Actions privilégiées d'une société privée, rachetables au décès du dernier vivant des deux donateurs, dividende de 4,725 %	1 000 000	1 000 000
Prêt hypothécaire, portant intérêt au taux de 4,750 %, échéant en 2025	140 793	147 305
Certificats de placement garanti à court terme	12 838 916	3 157 220
Autres	750 930	707 908
	280 149 985	243 530 242
Tranche à court terme	36 246 554	25 275 308
	243 903 431	218 254 934

4. Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

La FGM gère, par l'entremise du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal, ses propres fonds et des fonds qui lui sont confiés par diverses entités.

Des états financiers distincts sont préparés pour le Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal. Ce dernier présente ses placements, composés principalement de participations dans des fonds communs de placement, à la juste valeur. En date du 31 décembre 2021, la juste valeur des fonds gérés par le Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal et le nombre de parts détenues s'établissent comme suit :

	2021		2020	
	Nombre de parts	Juste valeur \$	Nombre de parts	Juste valeur \$
Fonds appartenant à la FGM	197 650,577	239 725 838	175 009,130	209 374 797
Fonds appartenant à d'autres entités	111 424,405	135 144 098	106 955,369	127 957 659
	309 074,982	374 869 936	281 964,499	337 332 456

5. Marge de crédit

La FGM dispose d'une facilité de crédit autorisée d'un montant de 100 000 \$ au 31 décembre 2021 (100 000 \$ au 31 décembre 2020), portant intérêt au taux préférentiel de base de 2,45 % majoré de 1,00 % (2,45 % majoré de 1,00 % au 31 décembre 2020). Aux 31 décembre 2021 et 2020, la marge de crédit n'était pas utilisée.

6. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources externes affectées reçues dans le cadre de campagnes de financement et de programmes pour lesquels les charges n'ont pas encore été engagées au 31 décembre 2021.

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	659 619	534 568
Apports reçus au cours de l'exercice	733 530	869 800
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(902 695)	(744 749)
Solde à la fin	490 454	659 619

7. Affectations d'origine externe

Fonds de distribution

Les affectations d'origine externe du fonds de distribution proviennent de trois sources. D'abord le capital des fonds pour lesquels on prévoit, dans la convention entre la FGM et le créateur ou la créatrice d'un fonds, une distribution graduelle du capital à l'intérieur d'une période de 10 ans. Ensuite, les revenus réalisés sur le capital des fonds de dotation à être distribués selon la volonté des créateurs et créatrices, sans égard aux dates de distribution prévues. Finalement, le fonds de distribution comprend les sommes reçues de diverses ententes de partenariats pour des projets philanthropiques s'étalant au-delà de l'année courante. Les affectations d'origine externe du fonds de distribution se répartissent comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Fonds devant être distribués	70 977 852	50 590 439
Revenus réalisés sur les fonds en dotation	30 210 257	25 331 749
Autres montants disponibles pour distribution	2 234 309	1 062 987
	103 422 418	76 985 175

Fonds de dotation

a) *Composition*

Les affectations d'origine externe du fonds de dotation se répartissent comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Dotations	173 935 724	160 022 097
Plus-value non réalisée sur les placements afférents aux dotations	9 910 460	7 916 610
	183 846 184	167 938 707

7. Affectations d'origine externe (suite)

Fonds de dotation (suite)

b) Dotations

Au terme des ententes conclues entre les donateurs et la FGM, auxquelles le ministère de la Culture et des Communications du Québec ou le Patrimoine canadien peuvent également être parties, certains dons demeurent la propriété de la FGM de façon perpétuelle, pour une période de plus de cinq ans, pour une période d'un an à cinq ans ou pour moins d'un an. Les affectations d'origine externe se répartissent comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
À perpétuité	146 529 841	131 643 795
Plus de 5 ans	12 802 810	14 235 760
De 1 an à 5 ans	10 272 162	9 404 899
Moins de 1 an	4 330 911	4 737 643
	173 935 724	160 022 097

Dans le cadre du programme Fonds du Canada pour l'investissement en culture (volet Incitatifs aux fonds de dotation), le Patrimoine canadien encourage les organismes voués aux arts à instaurer de nouvelles sources de revenus. En vertu de ce programme, les organismes versent des dons à la FGM. Ces dons appartiennent dorénavant à la FGM sous forme de dotation. Patrimoine canadien verse à la FGM une subvention de contrepartie qui doit également être conservée à perpétuité. L'usufruit généré par le fonds à perpétuité doit être utilisé pour verser des subventions annuelles à l'organisme. Depuis la création de ce programme en 2001, la FGM a reçu un montant cumulatif de 14 611 778 \$ (13 676 428 \$ au 31 décembre 2020) en subventions de la part de Patrimoine canadien. Les montants minimaux devant être maintenus à perpétuité par la FGM de la part des 42 organismes (40 en 2020) participant à ce programme totalisent 29 223 556 \$ (27 352 856 \$ au 31 décembre 2020).

8. Produits

a) Apports

Au cours de l'exercice, la FGM a reçu des apports totalisant 47 740 179 \$ (45 869 605 \$ en 2020). Les apports de 2021 incluent une somme de 35 862 \$ (35 862 \$ en 2020) relative à des primes payées pour des polices d'assurance-vie pour lesquelles la FGM est bénéficiaire du produit.

b) Revenus de placement réalisés

	2021	2020
	\$	\$
Parts du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal	17 881 604	14 940 243
Autres placements	2 189 535	391 453
	20 071 139	15 331 696

8. Produits (suite)

c) Honoraires de gestion

	2021	2020
	\$	\$
Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal	1 779 046	1 555 791
Moins : honoraires attribuables à la FGM	(1 113 089)	(923 404)
	665 957	632 387

d) Honoraires d'administration

	2021	2020
	\$	\$
Participants du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal	1 768 262	1 568 536
Moins : honoraires attribuables à la FGM	(1 198 138)	(1 031 151)
	570 124	537 385

9. Polices d'assurance-vie

La FGM a été désignée comme propriétaire et bénéficiaire de polices d'assurance-vie. Au 31 décembre 2021, le capital assuré est de 3 000 000 \$ (3 000 000 \$ au 31 décembre 2020).

10. Instruments financiers

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, la FGM est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la FGM fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La FGM est exposé à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de change

Une tranche des placements de la FGM et des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la FGM détient des parts est investie dans des actions et des participations de fonds communs d'actions étrangères. Ces placements sont donc exposés aux fluctuations des devises. Il en est de même pour les revenus gagnés afférents à ces placements.

b) Risque de taux d'intérêt

Une tranche des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la FGM détient des parts est investie dans des fonds de revenus fixes qui détiennent des obligations et des débetures portant intérêt à taux fixe. Le prêt hypothécaire porte également intérêt à taux fixe. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura ultimement une incidence sur la juste valeur des parts détenues par la FGM et sur le prêt hypothécaire.

10. Instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

c) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La FGM est exposé à un risque de prix autre en raison de ses placements en actions cotées, dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du fait qu'une tranche des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la FGM détient des parts est investie dans des fonds de revenus fixes détenant des obligations et des débentures. De ce fait, il y a un risque qu'un émetteur d'obligations ou de débentures ne s'acquitte pas de ses obligations envers un fonds à revenus fixes, ce qui aurait ultimement une incidence sur l'actif de la FGM.

11. Engagement

En vertu d'un bail, la FGM doit acquitter les dépenses annuelles liées à l'occupation de locaux. Sur une base annuelle, l'engagement est d'environ 150 000 \$ jusqu'en 2024.